COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 juin 2021

Le sept juin deux-mil-vingt et un, à la salle polyvalente en raison des contraintes sanitaires liées à la gestion de la crise du Covid-19, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. François SALLIOU, Maire de la commune.

Le secrétaire de séance est M. François JEGOU.

<u>Présents</u>: M. François SALLIOU, Mme Nadège VERNEUIL, Mme Nadine HAMON, M. Éric BRÉHIN, Mme Agnès CASSIN, Mme Catherine ROUXEL, Mme Audrey COUTÉ, M. François JÉGOU, M. Antoine MARIN.

Absents: Mme Aurélie GESTIN, M. Mathieu CESTREC

Demandes de subventions des associations

Monsieur le Maire rappelle les dispositions convenues pour l'attribution de subventions aux associations lors du dernier Conseil Municipal, à savoir 15 € par adhérent habitant la commune pour les clubs sportifs et associations et 23 € par élève habitant la commune aux associations de parents d'élèves des écoles. Les autres demandes sont étudiées au cas par cas.

Il précise que trois nouvelles demandes sont parvenues en mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de l'octroi des subventions suivantes :

Association	Commune	Montant 2020	Demande 2021 reçue	Adhérents 2021	Montant 2021					
Demandes de subventions										
BREIZH SANTEL	DOUARNENEZ	50,00€	Х		50,00€					
ASSOCIATION EPICE ET TOUT	TREMARGAT		Х	35	525,00€					
IT STYLE	BOURBRIAC		Х		-					

Choix d'une entreprise pour les études de sol préalables aux travaux à l'épicerie

Monsieur le Maire annonce que 3 entreprises ont été consultées et que seules 2 ont répondu comme suit :

- ETA – PLERIN

1 830,00 € TTC

- GINGER CEBTP – PLESCOP

2 370,00 € TTC.

Ces études sont nécessaires préalablement à la consultation d'architecte afin de déterminer la faisabilité du projet.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre de l'entreprise ETA de PLERIN pour réaliser l'étude ; autorise Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire.

Prise en charge financière de logiciel dans le cadre des emplois administratifs partagés

Monsieur le Maire annonce que lors des différents confinements, les secrétaires ont utilisé le logiciel « Teamviewer » pour pouvoir faire une prise en mains à distance des ordinateurs et ainsi télétravailler. La solution gratuite n'étant plus accessible (plus d'un an d'utilisation), il a été nécessaire d'acquérir une licence pour un total de 1 119,16 € HT (1 342,99 € TTC). La totalité de la facture a été prise en charge par la commune de LANRIVAIN qui propose une prise en charge des deux autres communes à hauteur de 25 % du total (soit 335,75 € TTC pour TREMARGAT), comme le prévoit la convention qui régit la prise en charge des salaires. Une délibération de toutes les communes est nécessaire pour que LANRIVAIN puisse refacturer. Cette solution présente de plus l'avantage de permettre aux secrétaires de se connecter d'une commune à l'autre en fonction des besoins et une plus grande réactivité en cas d'urgence.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de prendre en charge 25 % du montant de cette facture ; autorise le reversement de la somme à la commune de LANRIVAIN.

Décision modificative

Monsieur le Maire annonce que des travaux sont actuellement en cours au gîte et au café, et qu'une grande partie des personnes travaillant sur le chantier ont le statut d'autoentrepreneur. Les matériaux sont

acquis directement par la mairie, et seule la main d'œuvre est réglée aux entrepreneurs. L'intégralité de la somme prévue pour le chantier étant affectée en section d'investissement, il serait nécessaire de « redistribuer » les crédits car la Trésorerie ne peut pas mettre en paiement des factures de fournitures en section d'investissement. La décision modificative consisterait à diminuer de 23 000 € les crédits ouverts en dépense d'investissement pour les réaffecter en section de fonctionnement (chapitre 011 − charges à caractère général).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la décision modificative suivante :

Section	Sens	Chapitre	Opération	Article	Libellé	Montant
1	D	23	038	2313	Multiservice – Construction	-23 000,00 €
I	R	021			Virement de la section de	-23 000,00 €
					fonctionnement	
F	D	023			Virement à la section	-23 000,00 €
					d'investissement	
F	D	011		6068	Autres matières et fournitures	+ 23 000,00 €

Soutien à un évènement communal

L'association La Sabotine qui organise le festival des Binettes en juillet aimerait postuler à l'appel à projets du Conseil Départemental « Cultures Communes ». Il s'agit d'une possible aide financière du Conseil Départemental aux évènements qui se tiendront cet été. L'association doit être soutenue par la municipalité (soit soutien financier, moral...). Une délibération du Conseil Municipal montrant le soutien de la municipalité au projet pourrait être jointe au dossier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, assure le soutien de la municipalité au festival des Jeunes Binettes organisé en 2021 par l'association La Sabotine; précise que les équipements communaux suivants sont mis à disposition gracieuse de l'association à cet effet: théâtre de verdure, salle des associations, salle polyvalente et pergola; précise mettre à disposition de l'association le matériel suivant: tables, chaises et matériel de signalisation; précise que la commune met également des moyens humains à disposition de l'évènement par la participation de nombreux élus à l'organisation de l'évènement et l'entretien des terrains en amont par les services techniques.

Prise de compétence Autorité Organisatrice de Mobilité par la CCKB

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Eric BREHIN, troisième adjoint au Maire, délégué communal auprès de la CCKB de laquelle il est vice-président. Il expose que la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 entend supprimer les zones blanches de la mobilité (zones non couvertes par une autorité organisatrice de la mobilité) en accordant de nouvelles compétences aux collectivités territoriales.

L'intérêt de la prise de compétence par les communautés de communes est multiple :

- construire un projet de territoire
- devenir un acteur identifié et légitime de l'écosystème local de la mobilité
- décider des services qu'elle souhaite mettre en place
- rechercher des solutions de mobilité à une échelle qui corresponde aux besoins réels de déplacement.

Sa stratégie s'élaborera en collaboration avec les autres politiques publiques, en concertation avec les parties prenantes au plan local et en lien avec les territoires voisins. En effet, érigées en autorités organisatrices de la mobilité (AOM), les collectivités n'ont pas l'obligation de mettre en place l'ensemble des services et ont la possibilité de choisir ceux dont elles souhaitent se saisir (exemple : auto-partage, covoiturage, transport à la demande, mise en place des plateformes de mise en relation, services de location de vélo, création de pistes cyclables ... etc). La loi LOM prévoit que les communes membres transfèrent leur compétence mobilité ou aux communautés de de communes ou à la région avant le 30 juin 2021. À défaut de transfert de la compétence à la CCKB, la Région deviendra AOM « locale » au ler juillet sur le périmètre de l'EPCI. Dans ce cas, la Communauté de Communes n'a plus de pouvoir de décision ou de création de service. Elle peut potentiellement perdre certains services comme le TRAD en partie ou totalité. Et en tout état de cause, la Région restera compétente pour tous les services qui dépassent le périmètre d'une AOM de proximité (services scolaires et lignes BreizhGo). Le Conseil Communautaire de la CCKB a délibéré en date du 5 mars 2021 en faveur de la prise de compétence « Mobilités » afin de devenir AOM locale.

Au regard de ces enjeux, Monsieur le Maire propose de valider la prise de compétence « Mobilités » au niveau local en transférant sa compétence à la Communauté de de Communes du Kreiz Breizh. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de transférer la compétence « Mobilités » à la Communauté de Communes du Kreiz Breizh.

Questions Diverses

- Madame Nadège VERNEUIL, première adjointe au Maire, annonce que l'avancement des travaux au café et au gîte devraient permettre d'envisager une réouverture en extérieur le 11 juin. Les travaux seraient terminés dans environ 6 semaines.
- Monsieur le Maire annonce que les élections régionales et départementales se tiendront les 20 et 27 juin prochains. Un point est fait sur les plannings d'assesseurs et les dispositions sanitaires.
- Madame Nadine HAMON, deuxième adjointe au Maire en charge des espaces communaux, fait un point sur les retours qu'elle a eus de la consultation des habitants sur l'aménagement du Bourg et notamment de la place. La dizaine de documents collectés demandent d'avantage de fleurissement et d'arbres sur la place, des aménagements de sécurité routière (ralentisseurs, passages cloutés supplémentaires...), l'interdiction de stationnement sur la place et autour de l'église, l'installation de mobilier urbain (boites à livres, tables et bancs...). La commission va se réunir afin d'étudier ces demandes et proposer des aménagements.
- Monsieur François JEGOU, conseiller municipal, membre de la commission espaces communaux, fait un retour sur les réunions d'élus de plusieurs communes limitrophes visant à créer un grand sentier de randonnée intercommunale. Le projet avance et le sentier serait inscrit au PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenades et randonnée) pour une ouverture piétonne, équestre et VTT.
- Monsieur le Maire annonce que suite aux diverses conférences des Maires organisées pour la réflexion sur le SCOT du PETR du pays COB, et l'éventuelle mise en place d'un PLU intercommunal, il est étonné du manque de possibilité d'implication des élus. Pour le projet de SCOT par exemple, il semble que le cabinet qui a présenté une proposition de projet de territoire ait présenté un document quasiment abouti, sans consultation des élus hors bureau, Or, le document tend à vouloir centraliser les habitats autour des espaces déjà très urbanisés, et refuser la constructibilité dans les territoires naturels et agricoles, ce qui fait émerger des inquiétudes d'élus sur l'urbanisation de territoires agricoles en bordure d'espaces urbanisés (Bourgs et centre villes) et l'impossibilité de construire dans les hameaux. Une commission d'élus va se créer afin de porter leur voix auprès de la CCKB et du Pays COB par le biais d'un courrier commun.
- Monsieur Eric BREHIN, troisième adjoint au Maire, délégué communal auprès de la CCKB de laquelle il est vice-président, fait un point sur les décisions communautaires. Il annonce que le rapport d'activités de l'ALECOB est disponible en mairie et que de nouveaux projets sont en cours comme l'étude d'un projet de micro-chaudière collective alimentée en bois déchiqueté. Il annonce également que le territoire est retenu pour l'octroi d'une aide pour un projet de 180 000 € visant à l'élaboration d'un Atlas de la Biodiversité Intercommunal. Le projet demandera une participation des habitants et des écoles et permettra la sensibilisation du public. Un document à l'échelle intercommunale sera produit, décliné ensuite par territoire communal. Enfin, il annonce que des changements sont attendus dans la collecte des déchets, notamment sur les déchets « sacs jaunes » qui vont être recueillis en containeurs en lieu et place des cages actuellement en place.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller Municipal n'ayant d'autre point à aborder, Monsieur le Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.